

Assemblée Générale Ordinaire (AGO) du 09 mars 2022

L'Assemblée Générale Ordinaire de l'association « Alchimie du deuil », s'est réunie virtuellement, à la demande de son président, le 09 mars 2022, de 10h00 à 12h00.

Etaient présents : Eric Belmont, président, Pascale Lermier-Sotiaux, adhérente et candidate à la fonction de trésorière, et Marie-Martine Zimboulas, adhérente et candidate à la fonction de secrétaire.

A l'ordre du jour :

- Le rapport d'activité 2021
- Le rapport financier 2021
- Les perspectives pour 2022

Rapport d'activité :

- Pour rappel, l'association a été créée le 22 janvier 2020. Nous clôturons aujourd'hui la seconde année d'activité
- Huit personnes ont pris contact avec l'association et ont bénéficié d'un entretien gratuit en 2021
- L'association a réalisé 45 séances d'accompagnement payants (30 prévus initialement), pour 4 clients différents
- Eric Belmont a réalisé la totalité des accompagnements en 2021. Trois professionnelles ont manifesté leur intérêt pour contribuer activement aux futures activités d'Alchimie du deuil. Il s'agit de Céline Graziano, Alexia Chantraine, et Pascale Lermier-Sotiaux, qui sont à présent visibles sur le site de l'association (Onglet : « être accompagné », « les accompagnants »)
- 17 adhérents sont actifs au 31 décembre 2021 (3 non-renouvellements et 4 nouveaux adhérents)
- L'institut Limayrac a fait un don de 1000€ à l'association, suite à la recommandation de Bénédicte Chéreau, mère endeuillée de Thomas, élève de l'établissement
- Le site internet www.ericbelmont.com fonctionne bien, grâce à la plateforme Assoconnect qui gère également les adhésions, donations, campagne de communication, gestion comptable...
- Eric a dédié une grande partie de cette année à rédiger le récit de son parcours de transformation après le suicide de son fils Maxime. Ce livre s'intitule : « 12 respirations après ta mort ». Ce récit est actuellement en recherche d'éditeur
- Véronique Ringenbach, trésorière, a émis le souhait de se retirer de son engagement de trésorière au sein de l'association. Le 24/02/2022, elle a transmis, en conformité avec le règlement intérieur, sa lettre de démission.
- Pascale Lermier-Sotiaux a proposé sa candidature à la fonction de trésorière, qui est acceptée à l'unanimité
- Marie-Martine Zimboulas a proposé sa candidature à la fonction de secrétaire, qui est acceptée à l'unanimité
- A cette occasion, le règlement intérieur est soumis à modifications (Annexe 1)

Rapport financier :

- Trois documents sont donc proposés en annexe du présent Procès-verbal : Le bilan et le compte de résultat + le projet de modification du règlement intérieur.
- Le bilan est constitué en Actif du solde bancaire net au 31/12/2021, d'un montant de 1641.38 €. Le Passif est constitué des 500 € d'apport financier (don de Eric Belmont) en 2020 + 650 € de report du résultat 2020 + 491.38€ de résultat positif de l'exercice 2021, soit un total de 1641.38€, qui sera comptablement en « report à nouveau » sur l'exercice 2022
- Le compte de résultat fait apparaître des recettes à hauteur de 6289.44 €, composées de :
 - 4500 € de prestation de service (45 accompagnements de 100 € chacun)
 - 340 € d'adhésions (370€ l'année précédente)
 - 1060 € de dons, dont les 1000€ de l'institut Limayrac + un don de 60€ d'un couple d'adhérents
 - Un remboursement de frais de photocopies de 389.44€ (302.28€ + 87.16€), initialement pris en charge par l'association, puis remboursés par Eric Belmont à l'association, car cette dépense concerne l'impression de son livre : « 12 respirations après ta mort », dont il a été décidé qu'aucun frais ne serait pris en charge par l'association
- Les charges de l'exercice 2020 ont été intégrées aux comptes de 2021, comme décidé à l'AGO du 22 mars 2021, ce qui explique le résultat moins important de cet exercice, malgré le fort essor de l'activité

Quelques précisions :

- Aucun accompagnement de 2021 n'a donné lieu à une tarification solidaire. Pour rappel, la tarification solidaire est actionnée lorsqu'une partie du coût de l'accompagnement est prise en charge par les dons ou subventions perçues par l'association
- Pour rappel, les dons sont entièrement dédiés à cette tarification solidaire. 1140€ sont disponibles au 31 décembre 2021, pour en faire bénéficier celles ou ceux qui ne peuvent se financer le coût global de l'accompagnement
- Chaque séance d'accompagnement est facturée 100€. Le professionnel qui réalise la prestation d'accompagnement perçoit de l'association 80€ par séance réalisée. Les 20€ restants servent au fonctionnement de l'association. 900€ ont été ainsi générés sur l'exercice 2021. C'est le modèle économique choisi, que nous souhaitons renforcer
- Eric Belmont a créé une autoentreprise pour refacturer à l'association 45 accompagnements de 80€, soit 3600€ en 2021
- La plateforme Assoconnect a représenté un coût annuel de 533€ en 2021 (477.86€ en 2020)
- Nous avons stoppé la location d'une plateforme de sauvegarde des données (Infomaniak), peu fonctionnelle, qui a généré 69.76€ de charges (33.28€ en 2020 + 36.48€ en 2021)
- L'association prend uniquement en charge la maintenance informatique + le logiciel antivirus ESET. Le reste du matériel informatique est pris en charge par Eric Belmont, à titre d'une donation matérielle (qui n'apparaît pas dans les comptes 2021)

Les perspectives en 2022

Le développement de l'activité repose sur plusieurs axes :

- Développer une dynamique coopérative active entre les adhérents actifs (bureau + intervenants) par des rencontres et échanges réguliers
- Poursuivre la croissance des accompagnements facturés, en diversifiant les prestations...et les prestataires
- Rechercher des financements (subventions) pour répondre au besoin de prises en charge des personnes expérimentant des deuils traumatiques (générant des dissociations psychiques, altérant leurs relations sociales, générant des souffrances psychiques récurrentes...)
- Développer des partenariats avec des mutuelles et autres associations qui agissent autour du deuil
- Développer la notoriété de l'association, par le site internet, par une communication pertinente, par des débats/conférences autour des livres. Le second ouvrage est en effet en cours de rédaction. Il sera composé de témoignages et de réflexions sur l'accompagnement des personnes endeuillées. Cet ouvrage s'adressera aux accompagnants familiaux et aux professionnels : infirmiers, médecins, assureurs, coaches, thérapeutes...
- Ce deuxième livre permettra de poursuivre l'élaboration des 40 modules du site, supports de l'auto-accompagnement
- Construire une offre de formation et de supervision pour les coaches et thérapeutes qui interviennent sur des problématiques de deuil
- Construire une offre de formation pour les aidants familiaux (famille, infirmiers, mutuelles...)
- Mettre en œuvre les stages marche et randonnées

Les rapports d'activité et financier sont validés à l'unanimité. La modification du règlement intérieur est également adoptée à l'unanimité.

Une copie du procès-verbal de cette AGO, ainsi que les trois documents annexes, sont transmis aux adhérents à jour de leurs cotisations.

Ce procès-verbal est rédigé le 09 mars 2022 par Eric Belmont, Président et Marie-Martine Zimboulas, secrétaire.

Le Président
Eric Belmont

La Trésorière
Pascale Lermier-Sotiaux

La secrétaire
Marie-Martine Zimboulas

